

# Pourquoi notre enseignement est-il le plus inégalitaire d'Europe ?

**Les tests Pisa** l'écart et les plus  
le montrent : le plus forts.  
c'est important Comment  
en Belgique entre les élèves y remédier ?  
qu'il existe les plus faibles

## Dominique Lafontaine

Dominique Lafontaine est docteure en sciences de l'éducation et professeure à l'Université de Liège. Elle est également membre du Groupe international d'experts de l'enquête Pisa.

## « Redoublement et orientation précoce amplifient le problème »

**S**i les inégalités de réussite scolaire sont plus accentuées en Belgique que dans d'autres pays, c'est le fait, selon Dominique Lafontaine, du redoublement et de l'orientation précoce dans des filières différenciées.

### D'où vient le caractère si inégalitaire de l'enseignement francophone ?

C'est à partir de l'enquête Pisa que le caractère particulièrement inégalitaire de l'enseignement francophone a été souligné. On veut dire par là que les inégalités de réussite à l'école, qui sont liées à l'origine sociale, sont plus accentuées que dans la majorité des autres pays de l'OCDE. Les analyses pointent deux mécanismes qui accroissent les inégalités sociales : le redoublement et l'orientation précoce dans des filières différenciées. Les systèmes éducatifs qui pratiquent moins le redoublement et ceux qui ont un tronc commun plus long ont des inégalités sociales moins importantes. Ces mécanismes amplifient les inégalités liées à l'origine sociale, celles qui veulent que dans les milieux plus favorisés, les enfants sont plus stimulés, sont plus proches des attendus de l'école, sont davantage suivis... Devant des enfants aux acquis plus ou moins égaux, les écoles vont avoir tendance à laisser

davantage passer dans l'année supérieure ceux de familles plus favorisées et à recaler ceux de familles moins favorisées.

### Aménager les possibilités de redoublement et allonger le tronc commun réduiraient donc automatiquement les inégalités ?

Oui, substantiellement. Même en instaurant cela de façon simplement mécanique, sans l'aménager pédagogiquement. Il y a des traces de cela dans des pays qui ont fait la conversion. Mais, bien entendu, l'ambition contenue dans le Pacte pour un enseignement d'excellence n'est pas simplement de supprimer le redoublement. Il faut le remplacer par autre chose qui conduise à résoudre les difficultés d'apprentissage de certains enfants. Derrière un redoublement, il y a tout de même souvent des difficultés d'apprentissage même si les décisions de redoublement varient beaucoup selon les écoles fréquentées par les enfants, avec des niveaux d'exigences très différents. Traiter cette différence de traitement est par ailleurs compliqué car on touche là à la liberté du choix de l'école, offerte aux parents. Et ce n'est pas le petit mécanisme que l'on a en première année du secondaire qui permet de juguler les énormes

différences entre les écoles, quel que soit le réseau.

### Faut-il modifier le décret inscription comme on l'entend beaucoup en ce moment ?

Qu'il faille le modifier, peut-être. Mais l'abroger, certainement pas. Ce serait véritablement catastrophique car si ce décret a un certain nombre de défauts, il résout quand même un problème qui préexistait : certaines écoles inscrivait les enfants des années à l'avance et cela, c'est aussi un mécanisme qui génère des inégalités sociales. Car quels sont les parents d'enfants en troisième primaire qui pensaient déjà à les inscrire en secondaire ? Le décret inscriptions a au moins permis cela, d'informer tous les parents et de les mettre à égalité. Si l'on supprimait le décret et le mécanisme de régulation, ce serait vraiment la jungle et un retour des inégalités sociales plus important. Ceci dit, sur la manière de mettre à égalité les parents, il y a encore à discuter beaucoup. Si l'on voulait aller plus loin en mixité sociale, il faut aller beaucoup plus loin que l'actuel décret. Par ailleurs, entre-temps, à Bruxelles, le problème de manque de places est devenu beaucoup plus criant qu'il ne l'était il y a une dizaine d'années. ■

Propos recueillis par  
MATHIEU COLINET

## Jean-Pierre Kerckhofs

Professeur de physique, il préside l'Aped, l'Appel pour une école démocratique, mouvement de réflexion et d'action qui milite en faveur d'une démocratisation de l'enseignement afin « d'en faire un instrument pour l'émancipation collective sur le plan social, économique, politique et culturel ». Il a coécrit avec Nico Hirtt et Philippe Schmetz « Qu'as-tu appris à l'école ? Essai sur les conditions éducatives d'une citoyenneté critique » (Aden, 2015).

# « Pour résorber les inégalités, il faut s'attaquer aux structures »

**P**our Jean-Pierre Kerckhofs, il faut s'attaquer à la logique de marché qui domine notre école.

**L'enseignement belge est le plus inégalitaire de l'OCDE. A quoi cela tient-il ?**

*Les causes sont multiples et complexes. Mais nous avons pu isoler un certain nombre d'entre elles. Les facteurs structurels sont prépondérants. A savoir : le système d'affectation des élèves aux écoles, qui fonctionne chez nous quasiment comme un marché, logique que l'existence des différents réseaux renforce, et aussi le fait que les jeunes doivent choisir assez tôt leur filière – générale, technique ou professionnelle. Or, il a été démontré que dans les pays où le mode d'affectation des élèves est plus régulé et dans lesquels le tronc commun est plus long, il y a beaucoup moins d'inégalités. Par ailleurs, le facteur financement n'est pas négligeable, notamment au niveau de l'enseignement fondamental, puisque les pays qui le financent le mieux obtiennent moins d'inégalités. Enfin, nous sommes un pays qui pratique avec beaucoup de zèle le redoublement, or les études montrent qu'il ne s'agit pas d'une méthode pédagogique efficace et que dans les pays qui ne le pratiquent pas, il y a globalement moins d'échecs et moins d'inégalités en matière de résultats scolaires. On ne peut*

*résoudre la question des inégalités sans s'attaquer aux structures.*

**Faut-il revoir le décret inscriptions ? Si oui, pour le remplacer par quoi ?**

*Nous avons toujours été critiques avec ce décret, qui avait comme seul mérite important de dire que l'affectation des élèves jouait un rôle dans la création des inégalités et qu'il fallait viser plus de mixité sociale. Mais ce qu'il propose est bien trop timide. Donc le revoir, oui, mais pour faire quoi ? D'après ce que j'entends au niveau politique, ça va de l'abolition pure et simple à un affaiblissement supplémentaire de la régulation. Cela, nous sommes contre. Nous ne voulons pas obliger les parents à mettre les enfants dans une école bien précise. Nous sommes dans un système de marché scolaire et le décret inscriptions a juste régulé ce marché-là où l'offre était insuffisante. Il faut inverser la logique. Nous plaçons pour que les pouvoirs publics proposent (et pas imposent !) à chaque enfant une école sur la base de deux critères : la proximité géographique et la volonté affichée de favoriser la mixité sociale et donc, dans chaque école, on proposerait des enfants issus de tous les milieux sociaux. Si un parent refuse l'école proposée, il peut toujours aller ailleurs. Les parents auraient la liberté de choix et plus l'obligation de*

*choix comme c'est le cas actuellement. J'ajoute que le décret inscriptions n'intervient qu'en première secondaire. Or, les inégalités se creusent bien avant. Il faut donc intervenir dès l'enseignement fondamental.*

**Concernant les autres problèmes structurels que vous identifiez, que préconisez-vous ?**

*Nous sommes favorables à un tronc commun jusqu'à 16 ans, comme cela existe dans pas mal de pays européens. En introduisant des cours ayant trait à la technique au sens large pour tous les élèves, de manière qu'un choix puisse être fait en connaissance de cause à 16 ans.*

**Le Pacte d'excellence va-t-il dans le bon sens ?**

*Le plus grand défaut du Pacte, c'est ce qui n'est pas dedans : il y a une non-volonté manifeste de s'attaquer au marché scolaire. On sent une certaine imprégnation du néolibéralisme à tous les étages, avec le ton managérial et la volonté de considérer les entités scolaires comme des agents économiques, ce qui est une aberration. Mais il y a des choses positives, comme l'augmentation des taux d'encadrement dans le maternel et l'allongement du tronc commun jusqu'à 15 ans. Mais globalement, les moyens dégagés sont insuffisants. ■*

Propos recueillis par  
CORENTIN DI PRIMA